

## UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

### ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la 443<sup>e</sup> séance tenue le 17 mars 2003,  
à 14 heures, à la salle M-415 du Pavillon principal  
de l'Université de Montréal

PRÉSENTS : Le recteur : M. Robert Lacroix; le vice-recteur exécutif et au développement académique : M. Michel Trahan; le vice-recteur à la recherche : M. Alain Caillé; le vice-recteur à la planification et aux relations internationales : M. François Duchesneau; la vice-rectrice aux ressources humaines : Mme Gisèle Painchaud; la vice-rectrice à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue : Mme Maryse Rinfret-Raynor; le doyen de la Faculté des études supérieures : M. Louis Maheu; les doyens : MM. Jean-Marc Boudrias, Jean-Marc Charron, Mmes Irène Cinq-Mars, Christine Colin, MM. Jacques Frémont, Joseph Hubert, Claude Lamarche, Michel D. Laurier, Réjean Poirier; le directeur général des bibliothèques : M. Jean-Pierre Côté; les représentants du corps professoral : M. Georges Aird, Mmes Louise Allaire, Denise Angers, MM. Jean-Paul Bahary, Paolo Bellomia, Moïse Bendayan, Michel Bigras-Poulin, Jean-Guy Blais, Michel M. Campbell Mme Marie-Thérèse Chicha, M. André-Pierre Contandriopoulos, Mmes Marie-Marthe Cousineau, Louise Dagenais, MM. Albert Devito, Guy Doucet, Pierre Fournier, Mme Louise Getty, MM. Luc Giroux, Alan K. Goff, Luc Granger, Mme Francine Gratton, MM. Anatole Joffe, Yves Lépine, Dominic Maestracci, Mmes Joëlle Margot, Sylvie Marleau, MM. Jean McNeil, Stéphane Molotchnikoff, René Parenteau, François Péronnet, Mme Danielle Pinard, MM. Roger B. Richard, Jean-Luc Senécal, Jean-Guy Vaillancourt, Jesús Vázquez-Abad; les représentants du personnel enseignant : M. André Desrosiers, Mme Chantal Gamache, MM. Najib Lairini, Daniel Leduc, Pierre Pelletier, Maxime B. Rhéaume, Mme Sabine Sèvre-Rousseau; les représentants du corps professoral des écoles affiliées : MM. Bernard Lanctôt, Joseph Pegna; les représentants des étudiants : M. Normand Bélisle, Mme Claudette T. Cloutier, MM. Nicolas Fournier, François Séguin, François Vincent; un représentant du personnel : Mme Louise St-Jacques; les représentantes du Conseil de l'Université : Mmes Thérèse Cabana, Monique Michaud; les représentants des cadres et professionnels : M. Richard Alix, Mme Christine Léonard; les observateurs : MM. Guy Berthiaume, Pierre Bordeleau, Fernand Boucher, Mmes Lise Duffy, Marielle Gascon-Barré, MM. Jacques Gravel, André Racette

ABSENTS : Les doyens : MM. Raymond S. Roy, Jacques Turgeon, Patrick Vinay; les directeurs des écoles affiliées : MM. Robert L. Papineau, Jean-Marie Toulouse; les représentants du corps professoral : MM. Jean Barbeau, Michel Beaudin, Jean-Guy Bergeron, Jean-Guy Besner, Mme Hélène Boisjoly, MM. Pierre Bourgouin, Bernard Brais, Mmes Anne Charbonneau, Francine Ducharme, MM. Philippe Faucher, Mme Arlette Kolta, Fabienne Pironet, Louise Poirier, Louise-Hélène Richard, MM. Samir Saul, Pierre Simonet, Jean-Pierre Thouez, Mme Louise Viau, M. André Vrins, Daniel Weinstock; les représentantes du personnel enseignant : Mmes Lorraine Bojanowski, Thérèse Botez-Marquard, Magali Deleuze, Sorel Friedman, Monique Landry, Louise Larivière; les représentants des étudiants : MM. Alexandre Bourdeau, Jonathan Harvey, Olivier Thibeault; les représentants du personnel : M. Larry Gagnon, Mme Sylvie Goyer; un représentant des cadres et professionnels : M. Richard Alix, les observateurs : M. Russell Adams, Mme Francine Bourget, M. Bernard Motulsky

#### PRÉSIDENT

M. Robert Lacroix

#### PRÉSIDENT DES DÉLIBÉRATIONS

M. Jean Trépanier

#### SECRÉTAIRE

M. Michel Lespérance

#### CHARGÉE DE COMITÉ

Mme Francine Arbour-Desrosiers

À l'invitation du recteur, l'Assemblée respecte une minute de silence à la mémoire de M. Claude Savard, professeur agrégé et responsable du secteur piano à la Faculté de musique, dont le décès est survenu le 13 février dernier.

Le recteur souhaite ensuite la bienvenue à M. Jonathan Harvey, membre nommé par la FAECUM et signale la fin de mandat de MM. Nicolas Fournier et Olivier Thibault également nommés par la FAECUM. Les membres, par leur applaudissement, les remercient de leur contribution aux travaux de l'Assemblée universitaire.

AU-443-1      ORDRE DU JOUR

AU-443-1

La suppléante au porte-parole du Comité de l'ordre du jour est invitée à faire rapport.

Mme Chantal Gamache signale qu'au point 2 de l'ordre du jour (et ce, plutôt que de tenir une réunion extraordinaire), le recteur fera état de la réorganisation de son cabinet et sollicitera l'agrément de l'Assemblée à la nomination d'un vice-recteur. Pour donner suite au vœu exprimé lors de la dernière nomination d'un vice-recteur, les informations relatives à la personne pour laquelle l'agrément à la nomination est sollicité, ont été transmises à l'Assemblée, préalablement.

Tel que convenu lors de la dernière séance, le Comité de l'ordre du jour a donné priorité à l'étude de la révision de la politique contre le harcèlement sexuel et a prévu une discussion générale de 45 minutes. Le Comité de l'ordre du jour a été saisi de deux demandes d'inscriptions de questions à l'ordre du jour, soit un rapport du Comité de la recherche et un rapport du Comité de la planification. Il a inscrit le rapport du Comité de la recherche comme premier item du point 11 en fixant à 30 minutes sa discussion générale. Conformément à la demande de l'Assemblée, l'on retrouve également sous ce point des avis du Comité de la recherche portant sur la biotechnologie et la propriété intellectuelle ainsi que sur les OGM et l'alimentation humaine qui feront l'objet d'information et d'échanges. Quant au rapport du Comité de la planification, le Comité de l'ordre du jour l'a inscrit en affaires soumises pour décision immédiate et en a prévu l'étude à 16 heures 30, vu la priorité à traiter de ce dossier. Enfin, le Comité de l'ordre du jour informe l'Assemblée qu'elle devra mettre fin à ses travaux à 16 heures 45, la réunion statutaire du Conseil étant fixée à 17 heures.

Le président des délibérations signale que le règlement de régie interne prévoit que 40 minutes sont réservées à la considération des cinq premiers points de l'ordre du jour. Il est convenu que l'ajout du point 2 n'empiétera pas sur cette période.

Sur proposition de Mme Irène Cinq-Mars dûment appuyée, l'Assemblée nomme les personnes suivantes aux fins du scrutin prévu au point 2 de l'ordre du jour. Il s'agit de Mme Sylvie Beauvais, MM. Alain Lacombe et Jacques Larose.

L'ordre du jour se présente ainsi :

A-      POINTS STATUTAIRES

1.      Ordre du jour
2.      Agrément à la nomination d'un vice-recteur
3.      Adoption du procès-verbal de la 442<sup>e</sup> séance tenue le 27 janvier 2003

4. Affaires découlant de ce procès-verbal
  5. Correspondance
  6. Période d'information  
- Rapport du recteur
  7. Période de questions
- B- POINT PRIVILÉGIÉ
8. Comité de nomination :
    - a) Comité de la recherche : nomination d'un membre
    - b) Comité de la planification : nomination d'un membre
- C- AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE
9. Révision de la politique contre le harcèlement sexuel
  10. Propositions du groupe de travail sur les placements socialement responsables
  11. Comité de la recherche :
    - a) Politique institutionnelle sur l'utilisation d'animaux en recherche et en enseignement
    - b) La Biotechnologie et la propriété intellectuelle : la brevetabilité des formes de vie supérieures et enjeux connexes. Rapport provisoire du Comité consultatif canadien de la biotechnologie
    - c) OGM et alimentation humaine : impacts et enjeux pour le Québec. Avis du Conseil de la Science et de la Technologie du Québec

D- AFFAIRE SOUMISE POUR DÉCISION IMMÉDIATE

Point spécial dont l'étude est fixée à 16 heures 30

12. Comité de la planification : Changement de nom du Département d'histoire de l'art

AU-443-2 AGRÉMENT À LA NOMINATION D'UN VICE-RECTEUR

AU-443-2

Le recteur précise d'abord que, dans l'état de question transmis aux membres, il faut lire janvier 2002 au lieu de janvier 2003. Il rappelle que lors du départ du vice-recteur aux affaires publiques et au développement, M. Patrick Robert, il a pris la responsabilité ultime de la Direction des communications et du recrutement ainsi que du

Fonds de développement. Cette décision qui, à l'évidence, lui a causé une surcharge aurait pu continuer à être opérationnelle, n'eût été la décision du directeur général du Fonds de développement de poursuivre sa carrière à l'extérieur de l'Université. Cette décision de M. Gil Désautels sera effective en juin prochain au moment où la Campagne prendra fin. La possibilité de remplacer M. Gil Désautels a été examinée, mais il s'est révélé que les personnes disponibles ayant l'expertise nécessaire pour diriger un service de la dimension du Fonds de développement sont en nombre très restreint. Il faut aussi tenir compte des campagnes qui s'amorcent dans d'autres institutions universitaires. À l'interne, personne n'était tout à fait prêt pour ce faire. Il a donc été convenu de ne pas remplacer M. Gil Désautels à court terme. La solution privilégiée est plutôt celle de recomblir le poste de vice-recteur aux affaires publiques et au développement par une personne de l'interne, M. Guy Berthiaume, vice-recteur adjoint et chef de cabinet, lequel possède toutes les qualités nécessaires pour remplir une telle fonction. Après consultation des membres de la direction, des doyens, de membres du Conseil et de l'Assemblée, qui se sont déclarés favorables à une telle nomination, le recteur indique qu'il sollicite l'agrément de l'Assemblée à la nomination de M. Guy Berthiaume comme vice-recteur aux affaires publiques et au développement.

M. Anatole Joffe exprime sa satisfaction de voir la direction procéder avec transparence dans cette nomination en transmettant, à l'avance, à l'Assemblée, les documents à l'appui de la proposition soumise. Il indique qu'il sera heureux de donner son agrément à cette nomination.

L'Assemblée procède au scrutin et donne son agrément à la nomination de M. Guy Berthiaume comme vice-recteur aux affaires publiques et au développement, compte tenu de 59 votes favorables, 5 oppositions et 3 abstentions.

AU-443-3      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 442<sup>E</sup>      AU-443-3  
SÉANCE TENUE LE 27 JANVIER 2003

Demande est faite de remplacer le mot « perdantes » par le mot « gagnantes » à l'avant dernière ligne du 4<sup>e</sup> paragraphe complet de la page 8.

Sur proposition dûment faite et appuyée, l'Assemblée adopte le procès-verbal de la 442<sup>e</sup> séance tenue le 27 janvier 2003, tel que modifié.

AU-443-4      AFFAIRES DÉCOULANT DE CE PROCÈS-VERBAL      AU-443-4

Le secrétaire général signale qu'outre les questions sur lesquelles le recteur fera rapport, le Conseil, lors de sa séance du 27 janvier dernier, a, sur recommandation de l'Assemblée, nommé Mme Sylvie Normandeau membre de la Commission des études, à titre d'officier de la Faculté des arts et des sciences.

AU-443-5      CORRESPONDANCE      AU-443-5

Le secrétaire général dit ne pas avoir de correspondance à communiquer à l'Assemblée.

AU-443-6      PÉRIODE D'INFORMATION      AU-443-6

AU-443-6.1      Rapport du recteur      AU-443-6.1

AU-443-6.1.1      Budget du Québec      AU-443-6.1.1

Le recteur souligne la déception pour l'Université face au dernier budget du Québec. Tous les éléments n'en sont pas clairs, mais on ne peut que prendre acte qu'aucune somme n'est prévue pour la 2<sup>e</sup> phase de réinvestissement qui devait découler du rapport sur le sous financement des universités avalisé conjointement par la CREPUQ

et le ministère en janvier dernier. Le budget comprend une augmentation de 6 % du budget du MEQ, mais on ne sait pas comment cet argent sera distribué. Le financement des coûts de système est prévu. Cependant, il ne prévoit rien pour les clientèles additionnelles en médecine alors que cette question fait l'objet d'une demande spécifique depuis deux ans. Or, chaque étudiant qui s'ajoute accroît le sous-financement. Dans ce contexte, les doyens des quatre facultés de médecine du Québec ont décidé de ne pas accepter d'augmentation de clientèle, si leurs budgets n'étaient pas ajustés. Il faut se rappeler que l'augmentation des effectifs en médecine a été imposée par le gouvernement alors qu'il y a dix ans, il avait obligé les facultés à les diminuer. Le dossier réclamant un ajustement budgétaire devrait être transmis sous peu au gouvernement et l'on espère une réponse rapide à cet égard. Les budgets des organismes subventionnaires provinciaux connaissent une diminution de 2 à 3 %, ce qui est dramatique vu l'accroissement du nombre de chercheurs qui font des demandes de subventions. L'Université devra donc opérer avec un budget de stricte reconduction, mis à part le financement des coûts système. Le recteur signale que les quatre universités montréalaises avaient fait des représentations à la ministre lors des consultations prébudgétaires; on ne peut que prendre acte que le message n'a pas été compris.

#### AU-443-6.1.2 Budget fédéral

AU-443-6.1.2

Le recteur observe que le budget fédéral compte plusieurs éléments positifs, soit notamment, le financement de façon récurrente des coûts indirects de la recherche pour une somme de 225 M\$ (la somme souhaitée était de 300 M\$). Il y a lieu bien sûr que le gouvernement du Québec laisse aux universités les sommes allouées car, dans la mesure où elles souffrent déjà d'un sous-financement de l'ordre de 375 M\$ par rapport aux autres universités canadiennes, toute ponction dans les sommes attribuées au financement de la recherche, ne ferait qu'accroître leur sous financement. En clair, les universités ne veulent pas que cet argent fasse l'objet d'une redistribution et souhaitent conserver la totalité des montants consentis par le fédéral. Le budget comprend aussi une augmentation de 10 % des budgets des conseils subventionnaires, ce qui représente une somme de plus de 100 M\$. Par ailleurs, le budget n'établit pas d'équilibre entre le budget du CRSH et celui octroyé aux autres conseils, mais les discussions se poursuivent sur la réforme du CRSH. Le budget prévoit aussi l'octroi de 4 000 bourses de maîtrise et de doctorat; il a lieu de noter que 60 % de ces bourses iront au secteur des sciences humaines au pro rata des clientèles étudiantes. Enfin, 500 M\$ seront alloués par la FCI aux hôpitaux universitaires; nos hôpitaux affiliés et le CHUM bénéficieront de cet apport.

#### AU-443-6.1.3 CHUM

AU-443-6.1.3

Le recteur indique qu'une rencontre a eu lieu le 27 février dernier à laquelle étaient notamment présents les sous-ministres du ministère de la santé et des représentants de la régie régionale. Dans un premier temps, les intervenants se sont déclarés favorables au projet visant l'établissement des deux hôpitaux universitaires. Dans un second temps, les représentants du ministère ont fait valoir que de l'information manquait à ce projet pour bien assurer sa défense et ont sollicité l'aide de la régie et des universités à ce propos. Il a été convenu que l'on s'assurerait de fermer le dossier auprès des sous-ministres et des fonctionnaires d'ici la fin mars afin que le prochain ministre sache que le tour de la question a été fait et que le projet peut être lancé.

#### AU-443-6.1.4 Incidences de l'arrêt de travail

AU-443-6.1.4

Le recteur invite les différents vice-recteurs et vice-rectrices à faire rapport.

Mme Gisèle Painchaud signale que la convention collective avec les employés du Local 1244 est venue à échéance le 30 novembre dernier. Depuis le 19 décembre, à la demande du syndicat, les parties sont en conciliation devant la conciliatrice, Mme Suzanne Therrien. Le 30 janvier dernier, une entente de principe a été signée. Le 28 février, un arrêt de travail est intervenu. Depuis, les parties négocient; deux

rencontres ont eu lieu la semaine dernière et une autre est prévue demain. Les parties sont d'accord pour signer une convention d'une durée de trois ans, mais quelques points font encore l'objet de divergences. L'objectif ultime est d'en arriver à un règlement satisfaisant pour les deux parties.

M. Michel Trahan signale qu'il y a quelques années, l'Université s'est dotée d'un comité de gestion des mesures d'urgence qu'il préside et qui est composé du secrétaire général, M. Michel Lespérance, du directeur du Bureau de la sûreté, M. Marcel Descart, du directeur de la division santé sécurité, M. Denis Tardif et du directeur des communications, M. Bernard Motulsky. Depuis le début de la grève, se sont joints à ce comité permanent les vice-rectrices Gisèle Painchaud et Maryse Rinfret-Raynor, la directrice des ressources humaines Mme Francine Bourget ainsi que M. Éric Filteau de la Direction des ressources humaines, qui s'est vu confier la responsabilité du dossier des contingences. Le comité qui se réunit chaque jour a choisi d'avoir une gestion souple de la question; des échanges interviennent ponctuellement avec les responsables de la sécurité au syndicat pour s'assurer d'éviter tout conflit inutile. Au cours de ses rencontres, le Comité fait le point sur les zones de vulnérabilité de l'institution. Certains services ont dû être suspendus et des activités, réduites. Les soins nécessaires continuent d'être dispensés aux animaux de laboratoire. Aux bibliothèques, les services de base sont rendus. Il en est de même au registrariat et à la DGTIC. Une banque de noms du personnel cadre a été constituée afin que les fonctions les plus urgentes soient remplies. Le site Web de l'Université fait quotidiennement le point sur la situation et la direction de l'Université se réunit avec les doyens et les directeurs de service deux fois par semaine.

Mme Maryse Rinfret-Raynor signale que les activités d'enseignement sont maintenues. Depuis le début de la grève, une vingtaine de cours ont été annulés. Certaines activités de laboratoires ont dû être suspendues pour des raisons de sécurité. Par ailleurs, l'emphase est mise sur la communication. Les représentants étudiants ont été rencontrés, et l'on s'assure de la mise à jour de l'information en regard des cours, des admissions sur les boîtes vocales et sur le site Web.

M. Louis Maheu indique que les actions énumérées par la vice-rectrice s'appliquent également aux études supérieures. Une note a été envoyée aux responsables de programmes pour les informer que la faculté continue ses opérations et que les admissions constituent sa priorité.

AU-443-7	<u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>	AU-443-7
AU-443-7.1	<u>Pavillon Marie-Victorin, arrêt de travail et diminution des budgets des grands conseils</u>	AU-443-7.1

M. Stéphane Molotchnikoff souligne que les locaux du Département de psycho-éducation sont situés à proximité des locaux du Département de sciences biologiques dans le Pavillon Marie Victorin. Or, les enquêtes auxquelles procède le Département de psycho-éducation dans les écoles primaires et secondaires entraînent la manipulation de masses de papier qui traînent un peu partout dans les locaux. Il souhaiterait que des mesures soient prises pour corriger cette situation de désordre. Par ailleurs, il demande, dans l'éventualité où l'arrêt de travail se prolongeait, si la direction dispose d'un plan B faisant valoir que dans le cas des laboratoires, la situation commence à poser problème. Enfin, il signale que la diminution des budgets des conseils subventionnaires dans le dernier budget provincial aura un impact sur les activités de recherche.

Le recteur répète que la diminution des budgets des grands conseils, bien que légère, aura un impact non négligeable sur les activités de recherche vu les demandes de subventions sans cesse croissantes adressées à ces différents conseils. Par ailleurs, il indique que si l'arrêt de travail se prolongeait, des décisions devront être prises à la lumière de la situation qui prévaudra alors. Il réitère le fait que la direction, de concert avec les doyens et les directeurs de service, suit l'évolution de la situation au jour le jour. Enfin, il prend acte de la première remarque et souligne que pour corriger la situation, il y aurait peut-être lieu de songer à faire une corvée. Mme Thérèse Cabana précise que la

situation qui prévaut au Département est notamment liée à son déménagement plus long que prévu.

AU-443-7.2 Animaleries et achats

AU-443-7.2

M. Guy Doucet observe que des problèmes d'entretien des singes utilisés notamment par le Département de physiologie seraient survenus depuis l'arrêt de travail. Il demande si des services essentiels ont été négociés. Par ailleurs il souligne que vu la suspension des achats d'animaux de laboratoire, des recherches sont bloquées.

M. Michel Trahan signale que des services de base sont assurés dans les unités dont la Faculté de médecine vétérinaire. À cette faculté, à la suite d'échanges avec les représentants syndicaux, les personnes ayant le statut de vétérinaire, ont pu vaquer aux soins des animaux, ce qui a permis notamment la réouverture, pour les cas d'urgence, de l'Hôpital vétérinaire pour les équins. Relativement à la seconde remarque, il indique que la situation est en voie d'être normalisée.

AU-443-7.3 Admissions

AU-443-7.3

M. René Parenteau s'informe, relativement aux admissions, du pourcentage des dossiers actuellement traités en comparaison de la situation prévalant à la même date l'an dernier. Il comprend que dans le traitement des dossiers du 2<sup>e</sup> cycle, il y a lieu, vu le contexte, de faire preuve de souplesse et demande de quelles pièces l'on peut ultimement se passer pour étudier un dossier. Enfin, il souligne que la situation risque de faire perdre des candidats à l'Université dans la mesure où les institutions concurrentes informent plus rapidement les étudiants s'ils sont ou non admis.

Mme Maryse Rinfret-Raynor souligne qu'en comparaison avec l'an dernier, le processus d'admission accuse un retard d'une dizaine de jours. Cette fin de semaine, l'on procédera à la saisie des données et l'institution sera en mesure de répondre aux candidats à la fin mars. Le site Web fait état du calendrier des offres d'admission. M. Louis Maheu précise que l'on compte, pour l'automne 2003, cent vingt admissions de plus que l'an dernier et des admissions de 12 à 14 % plus élevées à la maîtrise. Il s'agit de produire rapidement des réponses d'admission pour les convertir en inscriptions. 9 % de moins de décisions ont été rendues cette année en comparaison à l'an dernier à pareille date. Les unités sont invitées à transmettre d'abord les dossiers qui ne posent pas problème afin qu'ils soient traités rapidement et dans un second temps à acheminer les autres dossiers.

AU-443-7.4 Nomination de cadre académique

AU-443-7.4

M. Anatole Joffe souligne que dans toutes les nominations de cadre académique, la procédure est sensiblement la même. Un comité est formé, il procède aux consultations d'usage et fait une recommandation. Comme les nominations entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> juin, il y a lieu de procéder à la formation des comités de consultation au plus tôt afin notamment de pouvoir recruter la meilleure personne. Or, il signale que le Comité qui sera chargé de processus de nomination du directeur du Centre de recherche en mathématiques n'est pas encore formé. Il se demande s'il n'y aurait pas lieu de se doter de règles internes pour prévoir des délais raisonnables à la formation de tels comités.

Le recteur souligne que depuis qu'il est en poste la formation de tels comités ne lui semble pas avoir souffert de délais. Il peut cependant arriver que par manque de candidatures, le processus soit allongé. Le vice-recteur à la recherche convient que dans le cas du CRM, le processus accuse un peu de retard. Tout sera mis en œuvre pour enclencher la procédure le plus rapidement possible. Une personne pourra être nommée par intérim si la période de consultation s'avérait trop courte.

AU-443-7.5 Incidences du conflit de travail

AU-443-7.5

Mme Louise St-Jacques indique, à titre de membre du Local 1244, que l'arrêt de travail comporte des inconvénients pour les deux parties à la convention. Vu le rôle de leadership assumé par l'Université dans différents dossiers, elle demande si l'institution entend faire de même dans le règlement du dossier de l'équité salariale.

Le recteur observe d'abord que l'Assemblée universitaire n'est pas le lieu pour discuter de questions telles les conventions collective. La position de l'Université en regard de l'équité salariale a été expliquée. L'institution assume le leadership en la matière depuis dix ans et ce, même pendant la période de compressions. Il ne croit pas que l'Université mérite de reproches à cet égard. Le dossier est complexe et tous souhaitent qu'il soit réglé à la satisfaction des deux parties.

M. Nicolas Fournier souligne que depuis le début du conflit, on s'emploie à répertorier les problèmes découlant de cette situation. L'un des problèmes concerne les délais de corrections de travaux et d'examens principalement pour les étudiants qui partent en stage. Mme Maryse Rinfret-Raynor prend note du commentaire.

AU-443-7.6 Budget provincial et fédéral

AU-443-7.6

En réponse à des questions de M. André-Pierre Contandriopoulos, le recteur lui confirme que la FCI dispose, à l'intérieur des fonds qui lui ont été alloués, d'une somme de 500 M\$ réservée pour les hôpitaux universitaires. Par ailleurs, il indique que la question du financement des clientèles additionnelles en médecine fait l'objet d'une concertation entre les universités québécoises ayant une telle faculté. M. Dominic Maestracci ajoute que le nombre d'admissions en médecine est de 208 étudiants auquel viendraient s'ajouter 21 autres si leur financement est assuré.

M. André-Pierre Contandriopoulos souligne que la situation résultant de la grève est source d'inconfort pour les professeurs qui ne souhaitent pas que le personnel en grève puisse penser que l'on peut, sans difficulté, fonctionner sans lui. Par ailleurs, il observe que les petits départements qui n'ont pas ou peu de cadre ne disposent pas des ressources nécessaires pour s'occuper des demandes d'admission.

Le recteur soumet que personne ne peut nier l'impact de l'absence au travail de 1 500 employés. Tous et chacun sont inconfortables face à la situation. Il convient également que ce conflit de travail a des effets malheureux pour l'Université et ses diverses composantes, mais également pour les employés en grève.

AU-443-8 COMITÉ DE NOMINATION

AU-443-8

La porte-parole du Comité de nomination est invitée à faire rapport.

AU-443-8.1 Comité de la recherche : nomination d'un membre

AU-443-8.1

Mme Denise Angers invite l'Assemblée à procéder au remplacement au Comité de la recherche de Mme Geneviève Lanoue-Larue, démissionnaire.

Sur proposition du Comité de nomination, l'Assemblée universitaire nomme M. François Vincent comme membre du Comité de la recherche pour un mandat de deux ans, échéant le 31 mai 2005.

AU-443-8.2 Comité de la planification : nomination d'un membre

AU-443-8.2

Mme Denise Angers invite l'Assemblée à nommer un membre au Comité de la planification.



Sur proposition du Comité de nomination, l'Assemblée universitaire nomme M. Jonathan Harvey comme membre du Comité de la planification pour un mandat de quatre ans, échéant le 31 mai 2007.

AU-443-9 RÉVISION DE LA POLITIQUE CONTRE LE  
HARCÈLEMENT SEXUEL

AU-443-9

La directrice du Bureau d'intervention en matière de harcèlement sexuel est invitée à faire rapport.

Mme Solange Cantin remercie l'Assemblée de l'accueillir et dit regretter que le calendrier fasse en sorte que le rapport soit étudié en l'absence d'une catégorie de personnel. Le rapport explique le contexte et précise les éléments de la révision de la politique contre le harcèlement sexuel. Mme Solange Cantin souligne que la révision s'explique d'abord par des considérations légales. En effet, la Charte québécoise des droits et libertés de la personne interdit toute discrimination non seulement sur le plan sexuel mais également en regard de la langue, de la race, etc. S'y ajoute le code civil qui encadre les devoirs des employeurs. L'on retrouve également La loi sur la santé et la sécurité au travail qui vise à assurer la dignité des personnes. Depuis l'été 2001, un rapport sur le harcèlement psychologique a été adopté. Il a donné lieu à des modifications de la Loi sur les normes du travail lesquelles entreront en vigueur en juin 2004. Sur le plan interne, l'Université a créé en 1991 le Bureau d'intervention en matière de harcèlement sexuel pour appliquer la politique adoptée en 1990. Au fil du temps, le Bureau a été saisi de plaintes plus larges que le harcèlement sexuel; ces plaintes étaient faites sur la base de la race, du handicap, etc. Des situations de harcèlement ont également été dénoncées auprès de l'ombudsman, de la Direction des ressources humaines et des syndicats. Or, tout harcèlement qui porte atteinte à la dignité des personnes doit être examiné.

Se référant à l'environnement externe, Mme Solange Cantin indique que trente universités canadiennes, soit la moitié d'entre elles, se sont dotées de politiques qui touchent l'ensemble des discriminations. Le quart des institutions ont des politiques qui se limitent au harcèlement sexuel et le quart restant ont adopté des politiques qui débordent ce cadre. La recherche dans ce domaine ainsi que les préoccupations sociales ont évolué. La France s'est même dotée d'une loi à cet égard. Mme Solange Cantin observe que la politique proposée ne crée pas d'infraction; elle fournit des mécanismes pour faire face à des situations spécifiques. Elle favorise une plus grande cohésion des outils que l'institution possède déjà, soit le Règlement disciplinaire concernant les membres du personnel enseignant et les étudiants, les conventions collectives, la charte des droits de étudiants et le règlement relatif à la fonction de l'ombudsman. Le premier volet de la politique réfère à l'aspect prévention pour faire en sorte que le problème soit discuté et pour mieux informer la communauté. Il faut comprendre que le silence a un effet « carburant » pour les personnes qui harcèlent. Si nul ne parle, on crée l'isolement. Il en va de même pour l'Université; si l'institution ne se donne pas une voie pour parler du harcèlement, l'impression que de telles discriminations sont permises se crée. Le 2<sup>e</sup> volet de la politique traite des recours. La question peut être discutée avec le supérieur immédiat ou avec un représentant de son syndicat ou association par exemple. De façon plus particulière, la politique propose la formation d'un comité de prévention qui ne traiterait pas de situations, mais qui s'assurerait que la prévention se pratique; le comité serait composé de représentants des syndicats, de la Direction des ressources humaines ainsi que des étudiants. Il est proposé que les membres du comité de prévention ne soient plus conseillers dans les dossiers. Ce rôle serait plutôt dévolu à la personnes responsable du Bureau. La recherche de solutions ou l'approche non litigieuse est celle privilégiée et se ferait de concert avec les divers intervenants du milieu. Mme Solange Cantin termine en invitant l'Assemblée à lui poser toute question utile.

Le président des délibérations signale que le Comité de l'ordre du jour a prévu que le rapport ferait l'objet d'une discussion générale de 45 minutes.

M. Luc Granger apprécie l'approche éducative préconisée par le rapport. Il comprend que le rôle conseil est enlevé au comité pour être confié à la responsable du Bureau. Tout en s'y déclarant favorable, il s'inquiète de la lourdeur de la tâche.

Mme Solange Cantin indique que si un travail adéquat est mené avec les gestionnaires et si le volet prévention fonctionne, le Bureau ne devrait pas être saisi d'un trop grand nombre de cas. Par ailleurs, la possibilité de nommer une personne substitut est prévue.

Mme Monique Michaud félicite le comité d'avoir intégré les deux problématiques dans un seul document. Elle comprend que la politique vise à offrir des mécanismes pour faire face à des difficultés entre un supérieur et ses employés et entre un professeur et ses étudiants. Cependant, à son avis, il serait également opportun que le rapport réfère aux relations patients et étudiantes, soulignant que les étudiantes en communiquant leurs numéros de téléphone à leurs patients, pour cas d'urgence, peuvent se voir harceler. Elle souhaiterait que cette question soit étudiée.

Mme Solange Cantin souligne qu'après consultation avec Me Francine Verrier, directrice des affaires juridiques, il appert que le Bureau peut agir auprès des patients harceleurs en leur refusant par exemple l'accès aux services sollicités. En tout état de cause, elle indique que la réflexion sur cette question sera poursuivie.

M. Georges Aird se dit favorable à la proposition. Il souligne que la politique contre le harcèlement sexuel ainsi que la politique révisée proposent deux voies, l'approche litigieuse et l'approche non litigieuse laquelle prévoit la prévention, la recherche de terrains d'entente. Pour avoir siégé au Comité de prévention, il souligne la qualité des personnes qui oeuvrent au Bureau et leur respect des plaignants. Il termine en faisant état de son appui entier à la politique révisée.

Mme Irène Cinq-Mars dit vouloir profiter de l'occasion pour souligner que l'institution est redevable du travail respectueux effectué par les responsables du Bureau d'intervention quant à l'application de la politique adoptée il y a plus de dix ans. Elle se dit heureuse qu'on en élargisse le champ. Elle apprécie l'approche prévention qui est préconisée ainsi que la simplification des procédures. Son appui à la politique tient notamment au fait qu'il relève de la responsabilité de l'employeur d'assurer qu'un climat sain règne dans l'institution.

Mme Christine Léonard signale que l'ACPUM accueille le rapport avec satisfaction. Un important travail de prévention devra être fait pour permettre de prendre action le plus rapidement possible et ce, avant que la situation ne s'officialise et ne dégénère.

M. Louis Maheu souligne que le délai prévu (article 17.2) pour demander la réouverture d'un dossier en cas du non respect d'une entente intervenue entre les personnes concernées correspond pour les étudiants, à la période pendant laquelle la personne est inscrite à ce titre. Or, ce délai lui paraît trop long, puisque que l'inscription à un programme peut avoir une durée de cinq à sept ans. Il suggère donc, à l'instar, ce qui est prévu pour les employés, de le limiter à un délai de deux ans.

Mme Solange Cantin convient de la remarque de M. Louis Maheu et se dit favorable à amender dans ce sens l'article 17.2.

La période de discussion générale étant terminée, le président des délibérations invite M. Louis Maheu à présenter son amendement.

M. Louis Maheu dûment appuyé propose d'amender l'article 17.2 en en biffant la 2<sup>e</sup> phrase. L'Assemblée se rallie à cette proposition.

M. Jean McNeil estime que l'article 3 devrait être amendé pour en resserrer les critères faisant valoir que le 2<sup>e</sup> paragraphe lui semble plutôt être une précision.

L'article pourrait se lire ainsi : On entend par harcèlement, une conduite a) vexatoire ou méprisante, généralement répétée à l'endroit d'une personne ou d'un groupe de personnes, fondée ou non sur un des motifs discriminatoires interdits par le Charte des droits et libertés de la personne du Québec : la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap; et b) qui est de nature à porter atteinte à la dignité, à l'intégrité physique ou psychologique de la personne ou de nature à compromettre un droit ou qui est de nature à compromettre le rendement au travail ou aux études d'une personne ou d'un groupe de personnes ou à créer un climat de travail ou d'étude intimidant ou hostile. Une conduite non répétitive qui produit un effet nocif continu ou qui est accompagnée d'une menace ou d'une promesse de récompense, explicites ou implicites, peut constituer du harcèlement.

L'Assemblée se rallie à cet amendement.

Sur proposition dûment faite et appuyée, l'Assemblée recommande au Conseil l'adoption de la Politique contre le harcèlement.

AU-443-10    COMITÉ DE LA PLANIFICATION :    AU-443-10  
Changement de nom du Département d'histoire de l'art

Le vice-recteur à la planification et aux relations internationales est invité à faire rapport.

M. François Duchesneau signale que la proposition du changement de nom s'appuie notamment sur la volonté de refléter la mission de l'unité, le programme en études cinématographiques ayant acquis une importance aussi grande que le programme d'histoire de l'art.

Sur proposition du Comité de la planification, l'Assemblée recommande au Conseil de modifier le nom du Département d'histoire de l'art en celui du Département d'histoire de l'art et d'études cinématographiques.

Vu l'heure et la tenue d'une réunion du Conseil à la fin de l'après-midi, l'Assemblée décide de mettre fin à ses travaux.

AU-443-11    CLÔTURE DE LA SÉANCE    AU-443-11

La séance est levée à 16 heures.

Adopté le 28 avril 2003, délibération AU-445-2

Le président

Le secrétaire

Robert Lacroix

Michel Lespérance